

Communiqué de presse

Concours Capitale française de la Biodiversité 2018

Jeudi 11 octobre 2018

Bonnelles lauréat du « Prix régional Île-de-France » du concours Capitale française de la Biodiversité 2018

Le village de Bonnelles (Yvelines) est distingué par le « Prix régional Île-de-France 2018 » décerné par l'Agence régionale de la biodiversité en Île-de-France (ARB îdF) dans le cadre du concours national. Le thème 2018 était « Conception et gestion écologique des espaces de nature ».

Bonnelles (1 979 habitants) est un village rural du sud-est des Yvelines, territoire principalement agricole et forestier. La commune vient d'être récompensée pour sa politique de préservation de son patrimoine naturel dont la création de la Réserve naturelle régionale des Étangs de Bonnelles est emblématique. Elle a su s'appuyer sur les acteurs locaux comme le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, et les associations locales.



En matière de gestion écologique, la ville n'utilise plus aucun produit phytosanitaire, elle a mis en place un plan de gestion communal, un plan d'éclairage nocturne adapté, végétalise les trottoirs avec ses habitants et assure une gestion intégrée de l'eau (assainissement avec filtres plantés, récupération des eaux pluviales...).

Bonnelles démontre ainsi que ce n'est pas la taille des équipes techniques qui compte en matière de transition écologique, mais la volonté politique et la mobilisation des acteurs du territoire et des habitants.

[Pour en savoir plus](#)

Le label « village / ville / intercommunalité nature » 2018

En parallèle de ce concours thématique, les 24 villes et intercommunalités franciliennes participantes en 2018 ont renseigné un questionnaire exigeant et complet sur leurs actions en matière de préservation de la nature. Sur cette base, l'ARB îdF leur délivre le label « Village-Nature », « Ville-Nature » ou « Intercommunalité-Nature » selon les cas, traduisant leur niveau d'engagement et de performance en matière de préservation de la biodiversité par l'attribution de 1 à 5 « libellules » maximum.

[Voir les collectivités labellisées en 2018](#)



6 autres collectivités récompensées au niveau national

- **Besançon** remporte le titre de « **Capitale française de la Biodiversité 2018** »
- **Saint-Privat-de-Vallongue** remporte le titre de « **Meilleur village pour la biodiversité 2018** »
- **Morne-à-l'Eau** remporte le titre de « **Meilleure petite ville pour la biodiversité 2018** »
- **Grande-Synthe** remporte le titre de « **Meilleure ville moyenne pour la biodiversité 2018** »
- La **Métropole Rouen Normandie** remporte le titre de « **Meilleure intercommunalité pour la biodiversité 2018** »
- **Saint-Rémy (en Comté)** s'est vue attribuer un prix « **Coup de cœur** » par le comité scientifique et technique 2018

Pour en savoir plus, rendez-vous sur : <http://www.capitale-biodiversite.fr/>

Le concours 2019

En 2019, le thème du concours Capitale française de la Biodiversité sera « **Climat : la nature source de solutions** ». Une occasion de rappeler que changement climatique et érosion de la biodiversité sont les deux faces d'une même pièce - le changement global - et que les territoires sont les acteurs-clés pour agir concrètement à travers le déploiement des solutions fondées sur la nature.

Contacts presse :

Sandrine KOCKI, IAU îdF tél. 01 77 49 75 78 / 06 07 05 92 20